

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 17 octobre 2024

### Stop à l'innovation fiscale dans le tourisme au détriment de l'accès aux vacances des Français !

La CAT appelle le Gouvernement et le Parlement à mettre fin aux menaces fiscales qui pèsent sur la compétitivité et l'attractivité du secteur du tourisme et du voyage en France et qui se répercuteront directement sur le pouvoir d'achat touristique des Français

Taxation du transport aérien français, augmentations de la taxe de séjour (généralisation d'une taxe additionnelle régionale, augmentations des taux), introduction de nouvelles taxes touristiques (taxe sur la consommation d'eau touristique, taxe de séjour sécurité civile, taxe de séjour sur les navires de croisières)

Réunie en bureau ce jour, la CAT a vivement déploré, aussi bien dans le projet de loi de finances 2025 que dans les amendements déposés en commission, une multiplication effrénée de mesures fiscales susceptibles de porter préjudice à la compétitivité prix de la destination et de **fragiliser considérablement l'accès aux vacances de nos compatriotes.**

Faut-il rappeler qu'en France, le tourisme domestique représente 70% du PIB touristique et qu'en 2023, sur le **1,6 milliard de nuitées touristiques** réalisées, 60% l'était par la clientèle domestique ?

Est-ce à elle de financer les mesures d'économie sur le budget de l'État et celui des collectivités locales ? Veut-on encore des touristes et du tourisme en France ? La coupe est pleine !

La CAT réclame qu'un **véritable dialogue s'engage avec le Parlement et le Gouvernement**, et en particulier avec **Marina Ferrari**, Ministre chargée de l'économie du tourisme, **dont la connaissance de notre secteur et de ses enjeux ainsi que la relation de confiance désormais installée avec les professionnels permettront de garantir une concertation éclairée sur tous ces sujets.**

Les organisations membres de la CAT réclament en particulier les **actions suivantes** :

- 1) **Engager un véritable dialogue avec le secteur du transport aérien français afin de revoir le projet de taxation envisagé dans le PLF 2025**

Comme le souligne la FNAM, membre de la CAT, le transport aérien français est en passe de devenir le plus taxé d'Europe et s'atrophie chaque année en perdant un point de part de marché. La **proposition de hausse d'un milliard d'euros par an de la fiscalité sur le transport aérien** aura un impact majeur sur un pavillon français déjà fragilisé et risque de conduire à la disparition de pans entiers du transport aérien français.

**La hausse inévitable des prix des billets d'avions en France pénalisera l'attractivité de la destination France pour la clientèle d'affaires et de tourisme internationale, sans compter les effets déplorables sur le coût des prestations proposées à nos compatriotes, notamment dans les DROM.**

Ce mouvement va à rebours du chemin suivi par les autres États de l'Union européenne. La Suède est ainsi le dernier pays à avoir pris la décision de supprimer sa taxe nationale sur le transport aérien, rejoignant ainsi les 19 autres pays de l'Union n'ayant pas de taxation spécifique au niveau national sur le transport aérien, dont en **particulier l'Espagne et l'Italie** !

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aux côtés de la FNAM, la CAT en appelle donc à une **véritable concertation du Gouvernement avec le secteur aérien, afin de revoir le projet de taxation envisagé.**

Le transport aérien ne peut supporter à lui-seul plus de la moitié de la fiscalité « verte » supplémentaire portant sur les entreprises dans le projet de loi de finances 2025 d'autant que ces sommes ne sont nullement réinvesties dans la décarbonation du secteur.

### **2) Mettre un frein aux propositions d'augmentations de la taxe de séjour et de nouvelles taxes touristiques et initier un travail de concertation sur une réforme globale de la fiscalité touristique**

La CAT constate qu'aucun enseignement n'a été tiré des **effets déplorables des « surtaxes » de séjour en Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et PACA** votées sans concertation avec les professionnels concernés, dont elle continue de réclamer l'abrogation et dont les résultats des collectes et de leurs affectations contestables demeurent toujours inconnus ...

Depuis quelques jours, elle constate au Parlement **l'accumulation insupportable et concomitante de propositions de même nature** (généralisation d'une taxe additionnelle régionale, propositions d'augmentation des taux) **auxquelles s'ajoute l'introduction de nouvelles taxes touristiques** : taxe sur la consommation d'eau touristique, taxe de séjour sécurité civile, taxe de séjour sur les navires de croisières.

### **A quand une taxe « oxygène » pour accorder le droit aux touristes de respirer ?**

Si elles étaient votées, ces propositions risqueraient d'aggraver encore davantage le taux de prélèvement relatif à la taxe de séjour, la collecte globale de cette dernière au plan national ayant déjà plus que triplé entre 2012 et 2022 passant de 238 millions d'euros à 845 millions d'euros, soit une progression de plus de 255% sur 10 ans (source DGFIP, DGCL).

**La CAT estime indispensable de mettre un coup d'arrêt à ces initiatives qui consistent à systématiquement ponctionner les voyageurs pour financer telle infrastructure ou tel service sans lien direct et exclusif avec l'activité touristique et sont de nature à porter préjudice au pouvoir d'achat des Français les plus modestes.**

Alors que cet été, la présence de la clientèle française dans les hébergements collectifs, qui représente plus de deux nuitées sur trois, a diminué pour la deuxième année consécutive (- 2,0%, soit 3,4 millions de nuitées en moins qu'en 2023. Source INSEE), **une initiative fiscale néfaste serait lourde de conséquences pour les saisons à venir.**

Dans la continuité des annonces faites lors du CIT du 7 mai dernier, la priorité devrait être de **garantir la compétitivité normative et fiscale de notre industrie** et de conduire **un travail de concertation sur une refonte globale de la fiscalité touristique** dans le cadre des **« 53 mesures de simplification et de modernisation du droit »** transmises par la CAT au Gouvernement en vue de la future loi tourisme.

### Qui sommes-nous ?

La **Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT)** est l'unique organisation interprofessionnelle réunissant l'ensemble des acteurs de l'industrie touristique. Composée de près d'une vingtaine de fédérations ou organisations professionnelles représentant 1 million de salariés et 70 000 entreprises, elle vise à rassembler et représenter de manière unifiée les professionnels de l'industrie du tourisme. Pour en savoir plus : [www.acteursdutourisme.fr](http://www.acteursdutourisme.fr)

### Contact presse :

Ophélie Rota – 06 82 82 95 82 – [ophelie.rota@umih.fr](mailto:ophelie.rota@umih.fr) /

Guillaume Lemière – 06 47 04 87 95 – [guillaume.lemiere@acteursdutourisme.fr](mailto:guillaume.lemiere@acteursdutourisme.fr)